

INTERVIEW

Jean-Michel Débédà, membre du bureau de la Chambre d'Agriculture de Tarn-et-Garonne, en charge des questions liées à l'eau

Jean-Michel Débédà, pouvez-vous nous expliquer votre rôle à la Chambre d'Agriculture de Tarn-et-Garonne concernant la gestion de l'eau ?

Jean-Michel Débédà : En tant qu'il est en charge des sujets liés à l'eau, mon rôle est de représenter les agriculteurs pour qu'ils aient un accès durable et abordable à cette ressource essentielle au maintien économique de leurs exploitations, parfois à leur survie. L'économie de notre département est basé sur la production agricole, notre département a besoin de l'irrigation pour vivre. De plus l'agriculture est reconnue d'intérêt général majeur par la Loi d'orientation Agricole, cela place l'agriculture au même niveau d'importance que l'environnement. C'est une reconnaissance légitime si on veut préserver notre souveraineté alimentaire. Il faut donc maintenant dépasser les blocages réglementaires et travailler avec les services de l'Etat pour faciliter l'émergence de projet concrets sur notre territoire.

Le contexte réglementaire sur les usages de l'eau a évolué ces dernières années. Comment le prendre en compte dans votre métier ?

C'est très complexe. Plusieurs arrêtés ont été pris en 2023 et 2024 à plusieurs niveaux interd-

partementaux ou du bassin. Ils remettent notamment en cause les volumes prélevables dans les rivières, limitent fortement les dérogations en cas de restrictions, et ils viennent même contraindre les usages dans les retenues individuelles. La pression ne cesse d'augmenter et le dialogue et difficile car les directives qui viennent de l'Etat ou du niveau régional ne laisse pas beaucoup de marge aux préfets. Nous allons poursuivre le dialogue mais nous allons aussi travailler avec les armes juridiques : plusieurs recours que j'avais personnellement soutenu sont encore d'actualité.

Vous souhaitez développer le stockage de l'eau dans des retenues individuelles ou collectives. Pouvez-vous nous en dire plus ?

Effectivement, le stockage est un enjeu majeur dans la gestion de l'eau d'autant que les besoins augmentent mécaniquement avec le réchauffement climatique. Actuellement la pluviométrie moyenne annuelle est sensiblement la même, mais la répartition des pluies oscille entre période excessive et période de sécheresse. Encore récemment, avec les orages exceptionnels du 19 mai, on a vu des quantités d'eaux phénoménales causer des dégâts,

alors que notre intérêt serait de la stocker, dans les sols bien sûr, mais ce n'est qu'une partie de ce qu'il est tombé, le ruissellement important pourrait être capté dans des retenues : qu'on ne nous dise pas que ces ruissellements abondants auraient été utiles en aval quand ils provoquent des inondations !

Le stockage, notamment collectif, peut permettre de satisfaire les besoins tout en préservant les usages environnementaux et pour l'eau potable. Ce sont des investissements nécessaires pour l'avenir. Il est également possible d'améliorer le stockage dans les retenues existantes, comme à St Gérard où une rehausse du niveau du lac permet de gagner plus d'1 Million de m³ sans impact sur l'environnement, ce qui pourra sécuriser le débit des rivières Cérou et Aveyron. Il faut étudier toutes les possibilités techniques pour augmenter ce type de stockage dont la gestion est concertée avec tous les acteurs : envisager d'autres adaptations d'ouvrages, avancer sur les nouvelles créations, favoriser la remobilisation des volumes perdus ou dormant. Parfois il y a une image négative du grand public sur les nouveaux projets, alors qu'ils sont souvent très utiles pour l'environnement, par exemple, les retenues de substitution visent à stocker l'eau l'hiver pour ne plus

avoir à la prélever dans la rivière l'été. Je serai attentif à ce qu'il n'y ait pas de surenchère réglementaire ou technique qui viendrait entraver les projets.

Voyez-vous des axes de progrès à développer ?

Tout d'abord, il faut le rappeler, cela fait plusieurs décennies que les agriculteurs font des progrès. En parallèle, les surfaces irriguées diminuent en Tarn-et-Garonne (20% de la SAU en 2020 contre 25% en 2010). L'enjeu est donc de maintenir une irrigation efficiente des cultures pour créer de la valeur. Il est donc nécessaire de bien la maîtriser, et pour cela les innovations technologiques peuvent nous aider. Je suis convaincu que nous pouvons avoir de gros progrès en développant le pilotage à partir de sondes connectées.

L'accompagnement des ASA est également un autre axe d'amélioration. Je suis aussi président d'une ASA locale et de l'association départementale des ASA du Tarn-et-Garonne, en cela je connais bien leurs besoins et leurs défis. A court terme, il faut leur faciliter la gestion quotidienne, cela passera entre autre par de la mutualisation de moyens.

Côté administratif, je souhaite appuyer auprès du préfet tout ce qu'il est possible de faire pour



accélérer les procédures, faciliter les projets des agriculteurs pour développer leurs outils de production et sortir de l'immobilisme qui s'est installé depuis des décennies.

Enfin, je dirais qu'il ne faut pas rester seul, les irrigants doivent rester solidaires et organisés, il faut rester informé, et pour cela ils peuvent aussi se rapprocher des conseillers de la Chambre d'agriculture.

Propos recueillis par la Chambre d'agriculture 82

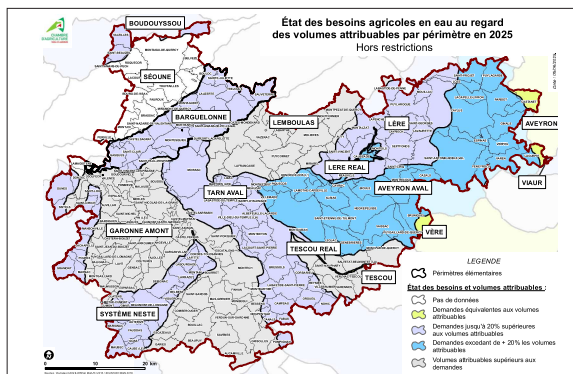
Des volumes prélevables sous tension

Le Tarn-et-Garonne est un département très agricole à productions diversifiées. Son économie agricole s'illustre par quelques palmarsés : 1er département producteur de pomme, prunes et kiwi en France, la noisette et le raisin de table suivant de près. Le chiffre d'affaire du secteur agricole du département se monte à 674 millions d'€ (Agreste, 2022). Les cultures fruitières représentent près de la moitié de ce chiffre d'affaire, mais il y a également d'autres cultures à valeur ajoutée, comme les cultures de semences qui y participent significativement.

Ces quelques exemples montrent le lien fort qui existe entre économie agricole et irrigation. En 2020 c'est 20% de notre SAU départementale qui est irriguée, chiffre en baisse par rap-

port à 2010 selon le Recensement Général Agricole. Notre agriculture départementale est une activité qui soutien des emplois : 12 384 salariés (MSA 2022). Il ne fait aucun doute que l'accès à l'eau des exploitations agricoles est un facteur majeur de ce tissu économique.

Cependant, bien que les discussions du Varenne de l'eau et de l'adaptation au changement climatique aient rappelé l'importance de l'eau dans les usages agricoles, la gestion de la ressource reste complexe. La profession agricole, comme les autres secteurs, a déjà engagé depuis des décennies des actions en faveur d'un usage plus efficient de l'eau d'irrigation (amélioration du matériel et du pilotage), mais les évolutions climatiques impactent fortement les besoins à la hausse, tant pour



Le soutien d'étiage de nos rivières

Le soutien d'étiage est une pratique bien établie dans le sud-ouest de la France en particulier sur les axes Garonne, Tarn et Aveyron et les rivières Gascognes pour ce qui concerne notre département. Il s'est développé à partir des années 1980, en même temps que l'augmentation des besoins pour les usages d'eau potable, de l'industrie et de l'agriculture. En parallèle, les préoccupations vis-à-vis de la salubrité et la préservation des milieux aquatiques se sont généralisées, avec la création des Débits Objectifs d'Etiage (DOE) à partir des années 1990. Afin de garantir tous les usages, le principe du soutien d'étiage est donc de stocker l'eau en hiver pour la restituer dans les

cours d'eau du 1er juin au 31 octobre (période d'étiage). Cela a nécessité de développer de nouvelles retenues, qui peuvent être multi-usages (irrigation, soutien d'étiage, eau potable), à l'image du lac de Montbel (Ariège, 1985) ou plus proches de nous Gouyre (1989) et Tordre (1991). On retrouve différents acteurs de la construction et de la gestion des retenues, notamment les conseils départementaux et EDF qui seront donc des partenaires importants dans la gestion des ouvrages de stockages et de leurs volumes mobilisables pour le soutien d'étiage. Nous vous proposons à la suite un état des lieux des ressources disponibles pour le soutien d'étiage dans notre département

(Source : Comité Ressource en Eau Départemental du 22 mai 2025)

Sur les axes Tarn et Aveyron, le soutien d'étiage est piloté par l'association Interdépartementale Tarn-Aveyron (AITA) en lien avec les services de la DDT. L'étiage 2025 sera abordé avec des réserves remplies à 100%, sauf Gouyre et Tordre respectivement à 98% et 83% à la mi-mai. A noter également que les intempéries du 19 mai ont eu pour conséquences des déversements de sécurité pour le lac du Gouyre et donc une perte de volume globale dans le lac, sans qu'il n'y ait nécessairement de conséquence pour les volumes destinés à l'irrigation.



Le lac du Gouyre, utilisé pour l'irrigation et le soutien de l'étiage de l'Aveyron

Nouveaux arrêtés : Quels impacts sur VOS volumes autorisés ?

Vous dépendez des OUGC Aveyron-Lemboulas ou OUGC Tarn, et vous prélevez en cours d'eau et nappe d'accompagnement

Nous vous invitons à une réunion d'information :

Lundi 16 juin 2025 à Nègrepelisse à 14h00

Complexe Aimé Padié Av. de la Sorbonne, 82800 Nègrepelisse



Retenues mobilisables pour le soutien d'étiage de l'Aveyron	Volume mobilisable en 2025 (AITA)
Saint-Géraud	12-13 Mm ³
Thuriès	1.1 Mm ³
Lévezou	5 Mm ³
Falquettes	0.64 Mm ³
Fourouge (Vère/Aveyron)	0.7 Mm ³
Gouyre	0.5 Mm ³
Tordre	0.5 Mm ³
Total mobilisable	20 à 21 Mm³

Retenues mobilisables pour le soutien d'étiage du Tarn et du Tescou	Volume mobilisable en 2025 (AITA)
St Peyres	2.0 Mm ³
Rassisse	3.5 Mm ³
Bancalle	6.5 Mm ³
Raviège	3 Mm ³
Thérondel (Tescou)	0.72 Mm ³
Total mobilisable	33.72 Mm³

Le soutien d'étiage sur l'axe Garonne est géré par le SMEAG (Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne). Le volume potentiel en 2025 est de 84.5 Mm³ contre 59 Mm³ en 2019, soit un volume en augmentation pour le soutien d'étiage.

Retenues mobilisables pour la Garonne (en amont de Lamagistère)	Volume mobilisable en 2025 (SMEAG)
IGLS : Izourt, Gniouze, Lapan, Soulcem (09)	36 Mm ³
Naguilles (09), depuis 2020	10 Mm ³
Filheit (09), depuis 2017	1.5 Mm ³
lac d'Oo (65)	10 Mm ³
Montbel (09/11)	7 Mm ³
Touch (31), depuis 2022	4 Mm ³
Sous Total via affluents Garonne/Ariège	68.5 Mm³
St Peyres (81), depuis 2020	2.5 Mm ³
Raviège (81/34), depuis 2020	6 Mm ³
Sous Total via le Tarn	8.5 Mm³
Total mobilisable	77 Mm³

Le système NESTE, géré par Rives&Eau du Sud-Ouest (anciennement CACG) est composé de 15 réserves de piémont représentant 73 Mm³ stockés dont 14 Mm³ à Lunax pour la Gimone, 10 Mm³ sur le lac de l'Astarac pour l'Arrats. Ces réserves de piémont permettent de soutenir les débits des rivières sur lesquelles ils sont localisés. Il existe également, en amont du canal de dérivation de la Neste, 4 réserves de Montagnes (48Mm³) pouvant être orientées vers chacune des rivières du système Neste en fonction des besoins.

Bernard Lestrade
Chambre d'agriculture 82